

<p style="text-align:center">COMMUNE DE CELLETES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018 COMPTE-RENDU</p>
--

**APPROBATION DU PRINCIPE D'INDEMNISATION AMIABLE DES
COMMERÇANTS EN CAS DE TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR
L'OPERATION « AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – RUE NATIONALE »**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'approuver la mise en place d'une procédure d'indemnisation amiable des commerçants riverains des travaux d'aménagement du centre bourg.

Une commission d'indemnisation amiable sera créée dont la composition et le fonctionnement sont définis par un règlement intérieur. Son rôle sera d'étudier les demandes des commerçants ayant subi des préjudices économiques du fait de ces travaux et de donner un avis consultatif au conseil municipal. Le Conseil municipal prendra la décision relative à l'indemnisation, dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Les crédits seront ouverts au budget de la commune, au titre des exercices 2019 et 2020.

**DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE DE RECENSEMENT ET
D'UN COORDONNATEUR SUPPLEANT**

Le Conseil municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête et un coordonnateur suppléant chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes du recensement de la population en 2019.

MODIFICATION DE LA FACADE DU VIVAL

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation du projet de modifications de la façade de la supérette située au 37 rue Nationale. Ces travaux sont soumis à déclaration préalable et consistent essentiellement à la réalisation de travaux de peinture (enseigne, menuiseries, encadrement des baies vitrées). Le Maire est chargé de signer les documents à intervenir.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SEBB POUR 2017

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activité du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron pour l'année 2017 présenté et commenté par Monsieur Jean-Claude JOHANNET.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 2 propriétés présentées.

A Cellettes, le 18 Juin 2018
P/Le Maire absent,
L'Adjoint,

Alain MARCHAND